



Règlement course des Hermones 2018

1 – Date et lieu :

- Le Dimanche 04 Novembre sur la place du village du LYAUD
- Départ à 9h30

2 – Organisateur :

- Commission Sport et Loisirs du LYAUD

3 – Droit d'inscription :

- Inscriptions en ligne : 15 € - jusqu'au Vendredi 02 à 23h59.
- Par courrier: 15€ - jusqu'au Jeudi 01.
- Inscriptions sur place Dimanche matin : 20€ - Closes à 9h00.
- Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

4 – Conditions de participation :

- Catégorie d'âge : Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie : Cadet (2002-2003)
- Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. (La mention « en compétition » est obligatoire sur le CM)
- Les licences des fédérations multisports en cours de validité sont acceptées à condition qu'apparaisse une des mentions: Athlétisme, Course à pied ou Sport en compétition.
- Les licences scolaires UNSS, UGSEL et USEP ne sont plus acceptées.

- L'athlète doit porter devant et visiblement, un dossard fourni par l'organisation, pendant la totalité de la compétition dans son intégralité.

- Ravitaillement à mi-parcours et à l'arrivée
- Le port des bâtons n'est pas autorisé.
- Limites horaires 11h30.

Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, et sont sous leur seule responsabilité.

5 – Vestiaires – douches :

- Au stade communal à l'entrée du village côté ORCIER.

6 – Classements et récompenses :

- Récompenses aux 3 premiers de chaque catégories. Classement par équipe de 4 (3 hommes + 1 femme)
- Lot souvenir à tous les arrivants.
- Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée dès 11h30 ainsi que sur le site internet.
- Vin d'honneur et casse-croûte dans la salle communale.

7 – Voies utilisées :

- La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel et en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

8 – Assurance :

- Responsabilité civile :

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance "ALLIANZ -F.Arrachart- N.George"

- Accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il est recommandé aux autres participants de s'assurer personnellement.

9 – Droit à l'image :

- De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.